

Commune de MERIGNIES

59398

Pas de Fenêtre

Plan Local d'Urbanisme

PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Porter à Connaissance (P.A.C.) Art R.121-1 du Code de l'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Mission Délibération de 19/09/2011

Date mise à jour : 31/07/2012

par l'avis des urbanistes salariés, 99398 sur

Echelle : 1 / 6 000 m

Sources : Gestionnaires Servitudes (S) Gestion (P) Digip

Email : urbanisme@nordpasdecalais.fr

Légende

Limite communale

Bâtiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

AC1 Protection des Monuments Historiques
① Eglise Saint - Pierre d'Antioche (Tourmignies) C.L.M.H. 20/10/1920
② Château d'Assinies I.M.H. DU 31/01/2012
③ Château de Rupilly I.M.H. DU 29/12/1981

EL7 Alignement
R.N. 17 DU 21/06/1856

I3 Protection des Canalisations de Transport de Gaz.
Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 4 août 2006

Bande de Servitude :
se rapprocher du Gestionnaire GRT Gaz

Classement des Canalisations :
A = Régions Désertiques ou Montagneuses pâturages, terres de cultures, forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente supérieure à 4, calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de côté

B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un des 200 mètres de la canalisation de côté

C = Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux

- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.

- Zones Industrielles - Z.A.C.

- Zones d'Agglomération, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

I4 Protection des Lignes Haute-Tension.
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

I1BIS Hydrocarbures Liquides Protection des pipe lines
Pipe - line CAMBRAI - DUNKERQUE Décret du 27/10/1955

T5 Relations Aériennes Servitude de Dégagement.
Aérodrome de Lille - Lesquin
A.M. DU 18/07/1991

PT1 Protection des Centres Hertiens contre les Perturbations Electromagnétiques
● Station Hertzienne AVELIN EDF CCT 5922042 Décret du 03/08/1990
● Station Hertzienne de MONS EN PEVELE CCT 592209 Décret du 11/06/1992

PT2 Protection des Faisceaux Hertiens contre les Obstacles (PT2)
Centre de MONS EN PEVELE cct 592209 Décret du 27/01/1975

PT3 Câbles télécom du réseau national (TRN)
Cable T.N.R. Artère F116 LILLE - REIMS
Tronçon LILLE - LENS

Les éléments concernant la servitude PT3 n'ont pas été communiqués pendant la réalisation de ce plan. Merci de vous retourner vers le gestionnaire pour un complément d'informations.

INT1 Cimetière civil
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

